



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E44233

VALIDE JUSQU'AU 24/11/2026

ÉDITÉ LE

08/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/1956

Raison sociale : BALAS

Forme juridique : SAS

19 BOULEVARD LOUISE MICHEL
92230 GENNEVILLIERS

Capital : 1 300 000

Téléphone : 01 49 45 45 45

Fax : 01 49 48 91 00

Portable : 0630520821

Site Internet : www.groupe-balas.com

E-mail : cbrunard@balas.net

Assurance Responsabilité Travaux :

BALAS PARTICIPATION GESTION (352 706 543) / BALAS JEAN PRÉSIDENT /
BALAS JEROME, YVES, FRANCOIS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Numéro caisse de congés payés : 212376200144

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 59.93.78.84

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 59.93.78.84

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Effectif moyen : 807 Tranche de classification : EFF6B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée) Mention RGE	03/10/2024
3133	Ardoises (Technicité supérieure) Mention RGE	21/11/2023
3153	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité supérieure) Mention RGE	21/11/2023
3163	Couverture en plomb (Technicité supérieure) Mention RGE	03/10/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	21/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.